



Bail commercial saisonnier

Par **nathalie**, le **29/02/2008** à **10:36**

Bonjour à tous,

J'ai visité un local (boutique) qui m'a plu et j'ai donc fait une lettre en courrier simple précisant mon intention de louer ce local en bail saisonnier du 1er avril 2008 au 31 décembre 2008 aux conditions données par l'agence immo (ouverture d'une boutique de vente objets déco et bijoux à Biarritz). Manque de recherche d'infos de ma part, les banques que j'ai consultées pour un crédit m'ont toutes donné la même réponse : pas finançable car pas d'année 2 ou 3 pour se reprendre si l'année 1 n'a pas été concluante. DOnc le projet est tombé à l'eau. Par contre, je voudrais savoir si je suis impliquée juridiquement dans ce dossier malgré ma lettre et plusieurs échanges internet, et comment faire pour récupérer les 10% que j'ai versés ?
Merci de votre réponse.